



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Paris, le 26 mai 2003
N° 109 SHOM/GCN/NP
NMR SITRAC : 1005



GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Dossier suivi par :
IETA Serge Allain
☎ : 01 44 38 41 15
Fax : 01 40 65 99 98
☎ président : 01 44 38 45 16
☎ membre permanent : 01 44 38 41 15
☎ secrétariat : 01 44 38 41 16

www.shom.fr

Monsieur le président du conseil général du Var
direction des infrastructures et des transports
service des ports
11 rue Racine
83000 Toulon

Objet : Grande commission nautique tenue au port de la Madrague de Giens.

Référence(s) : /

P. jointe(s) : Original du procès-verbal.

-

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le procès-verbal de la grande commission nautique qui s'est tenue dans les locaux du port de la Madrague, le 22 mai 2003 pour émettre un avis sur le projet de remise en sécurité du port de la Madrague de Giens.

Je vous demande de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Le capitaine de vaisseau Alain Corolleur
Président de la grande commission nautique,

DESTINATAIRE :

- Monsieur le président du conseil général du Var

COPIES EXTERIEURES (pour information) :

- Monsieur l'administrateur des affaires maritimes
Directeur départemental des affaires maritimes du Var
- Monsieur le préfet du Var
- Monsieur le préfet maritime de la région Méditerranée
- Monsieur le directeur du transport maritime, des ports et du littoral
- Monsieur le conseiller général, président de la commission des ports
- Monsieur le maire de Hyères-Les-Palmiers
- Monsieur l'ingénieur général de l'armement
directeur de l'établissement principal du service hydrographique et
océanographique de la marine
- Monsieur l'ingénieur général de l'armement
directeur du service hydrographique et océanographique de la marine

COPIES INTERIEURES :

- Monsieur le président de la grande commission nautique
- Secrétariat de la grande commission nautique (2)

PROCES VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue au port de la Madrague de Giens, le jeudi 22 mai 2003

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à l'arrêté départemental n°2003/637 du président du conseil général du Var portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique, saisie le 8 avril par la lettre GG/NJA/N°26668 du service des ports du conseil général du Var, s'est réunie le jeudi 22 mai 2003 au port de la Madrague de Giens, pour émettre un avis sur le projet de remise en sécurité du port de la Madrague de Giens.

La commission était composée de :

MM.	Alain Corolleur, capitaine de vaisseau, de la commission permanente des programmes et des essais	Président
	Michel Even, ingénieur en chef de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
	Pierre Mitton, directeur départemental des affaires maritimes	Membre de droit
	Jean-Pierre Queirolo, pêcheur	Membre temporaire
	Yves Bourdon, plaisancier	Membre temporaire
	Gaëtan Bergeret, plaisancier	Membre temporaire
	Michel Lezaud, plaisancier	Membre temporaire
	Christophe Desix, représentant la marine de commerce	Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

MM.	Francis Arnal	Transporteur SNRTM
	Alain Spada	Conseil général du Var, président des ports
	Roland Bénichon	Conseil général du Var, maître du port de la Madrague
	Georges Bertet	Conseil général du Var, adjoint au maître du port de la Madrague
	Gilbert Guillaume	Conseil général du Var, officier des ports
	Jacques-Michel Lobry	Adjoint d'Hyères
	Gilles Arduin	Conseil général du Var, service du port
	Aristote Guérin	Patron pêcheur
Mme	Degiovanni	Adjointe de Giens

Une visite du site a été effectuée préalablement à la réunion par les membres permanents et de droit, où le projet leur a été présenté par Mr Guillaume.

Le président, après avoir remercié le capitaine du port pour l'organisation matérielle de la grande commission, et les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers ou écologiques.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Il s'agit de travaux de remise en sécurité et à niveau du port, tels que décrits au §3 du document de présentation rédigé pour la grande commission nautique. Ils concernent notamment :

- le redressement du trait de côte ;
- l'extension de la digue ouest vers la côte ;
- la construction de deux nouvelles digues ;
- la modification des pannes actuelles ;
- des travaux d'infrastructures à terre.

2. PRESENTATION DU PROJET

La grande commission nautique n'est saisie que pour l'examen des travaux décrits (au §3) dans le document de présentation rédigé pour la grande commission nautique.

SYNTHESE DES DEBATS

Mr Queirolo est satisfait de ce projet, qui permettra d'accroître la sécurité dans le port, qui manque de protection contre la houle et le clapot. Il s'inquiète cependant de l'extension des futures pannes sur le chenal, qui pourraient gêner l'accès au port. Mr Arduin explique que le projet présenté pourra être adapté pour permettre la navigabilité du chenal. Au besoin, les « mattes » (amas de vases sur lesquels poussent des posidonies) mortes (sur lesquelles il n'y a plus de posidonies) pourraient être arasées ou les 2ème et 3ème pannes positionnées de façon à ne pas engager le chenal.

Mr Bourdon émet deux observations :

- compte tenu de l'ouverture entre les digues, il ne semble pas que le port sera protégé du clapot de nord-est : Mr Arduin répond que l'étude complète de simulation, dont seule une partie est présentée dans le dossier présenté à la commission, montre bien que l'agitation dans le port tombera sous 0,5 m pour toutes les orientations de clapot.
- la houle d'ouest risque de passer entre la côte et la jetée ouest : Mr Arduin a déjà répondu sur l'agitation dans le port, et précise qu'il faut de toute façon maintenir une ouverture pour permettre une circulation du courant.

Mr Bergeret et Mr Lezaud confirment l'intérêt porté par les plaisanciers au projet et souhaitent que les travaux soient réalisés le plus rapidement possible.

Mr Guérin demande s'il est prévu du balisage lumineux. Mr Guillaume répond qu'il vient de recevoir une réponse du service des phares et balises et qu'un feu vert et un feu rouge lumineux seront installés à l'entrée du chenal. A Mr Queirolo, qui demande que ces feux soient à secteurs, Mr Guillaume répond que l'étude du balisage n'est pas achevée, et que ce besoin doit pouvoir être pris en compte.

Mr Desix partage l'avis exprimé par Mr Queirolo en début de séance quant à la nécessité de ne pas engager la passe avec les nouvelles pannes, et souhaite que la zone de manœuvre dans le port soit suffisante pour permettre d'éviter même dans les conditions ventées. Mr Arduin précise que ces besoins seront étudiés précisément par la maîtrise d'œuvre du projet.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le jeudi 22 mai 2003 au port de la Madrague de Giens, pour émettre un avis sur le projet de remise en sécurité du port de la Madrague de Giens.

Elle exprime un avis favorable sur le projet.

Le président
Alain Corolleur

Les membres
Michel Even

Pierre Mitton

Jean-Pierre Queirolo

Christophe Desix

Yves Bourdon

Gaëtan Bergeret

Michel Lezaud